

DECISION DU MAIRE n°2023/12

Achat d'un véhicule Dacia Duster

Le Maire de COURNONTERRAL :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Conseil Municipal peut déléguer certaines de ses attributions au Maire pour la durée de son mandat ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D2021-45 du conseil municipal du 25 septembre 2021, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoirs, en application des articles du CGCT susnommés ;

Vu la nécessité de remplacer un véhicule au sein du service de la Police Municipale ;

Vu la recherche opérée auprès des vendeurs de véhicules d'occasion ;

Vu la visualisation de ce véhicule par Alexis CHEDAL, chef du service de la Police Municipale ;

Considérant que l'offre de la société Renault Clermont L'Hérault, route de Montpellier 34800 Clermont L'Hérault est intéressante pour un véhicule garanti, mis en service en 2016 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur décide de signer une commande avec la société Renault Clermont L'Hérault, route de Montpellier 34800 Clermont L'Hérault pour un montant de 13 125,76 euros TTC.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à la Préfecture de Montpellier.

Fait à COURNONTERRAL, le 13 avril 2023

Le Maire

William ARS

